

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation	16/05/2023	L'an deux mil vingt-trois, le mardi vingt-trois mai, à 19h00
Conseillers en exercice	11	Le Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, François GRANDEMANGE,
Présents	9	
Absents	2	
Pouvoirs	1	

Présents : François GRANDEMANGE, Christian SAGET, Mélanie OSSANT, Nicole ROYER, Jean Claude VAUGUET, Sylviane GRANDEMANGE, Kévin ROSIER, Sylvain DOLIVET, Séverine GRANDEMANGE.

Absent : Valérie DION, Ludovic ROUABLÉ (pouvoir à François GRANDEMANGE)

Mélanie OSSANT a été désignée secrétaire de séance.

Nombre de votes exprimés : Pour :10 - Contre : 0 - Abstention : 0

Monsieur le Maire informe que le tracteur est hors d'usage et qu'il convient de le réparer dans les meilleurs délais car les travaux de fauchage doivent être réalisés à cette saison. Aussi, il propose aux membres du conseil municipal de bien vouloir ajouter une délibération relative à la réparation du tracteur.

Nombre de votes exprimés : Pour :10 - Contre : 0 - Abstention : 0

APPROBATION DES COMPTE RENDUS DES SÉANCES DU 4 AVRIL 2023

Nombre de votes exprimés : Pour :10 - Contre : 0 - Abstention : 0

DON DE MOBILIER A L'APE CHAG

Monsieur le Maire propose de faire don à l'association de parents d'élèves CHAG du mobilier scolaire dont la commune n'a plus l'utilité.

Ce mobilier est composé de 50 chaises et de 22 tables.

Ayant entendu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APPROUVE** le don de mobilier scolaire à l'APE CHAG
- **PRECISE** que ces biens seront sortis de l'inventaire de la commune.

Nombre de votes exprimés : Pour :10 - Contre : 0 - Abstention : 0

TRAVAUX DE REPARATION DE L'ÉGLISE

Monsieur le Maire informe que plusieurs entreprises ont été sollicitées pour procéder aux réparations de l'église, endommagée à l'occasion d'un sinistre causé par un poids lourd.

La commission bâtiment, propose de retenir l'offre de la société Nicolas Mignot pour un montant de 15 575,58 € TTC. Cette dépense est intégralement couverte par le remboursement de l'assurance.

Ayant entendu l'exposé de M. le Maire,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **DÉCIDE** de retenir la proposition de Nicolas Mignot pour un montant de 15 575,58 € TTC.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer le devis correspondant.
- **PRECISE** que cette dépense sera imputée à l'article 615221.

Nombre de votes exprimés : Pour :10 - Contre : 0 - Abstention : 0

TRAVAUX DE VOIRIE

Monsieur le Maire informe que plusieurs entreprises ont été sollicitées pour procéder à des travaux de voirie.

La commission voirie, propose de retenir l'offre de la société Techniroute pour un montant de 26 715,00 € TTC.

Ayant entendu l'exposé de M. le Maire,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **DÉCIDE** de retenir la proposition de Techniroute pour un montant de 26 715,00 € TTC.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer le devis correspondant.
- **PRÉCISE** que cette dépense sera imputée à l'article 2151- opération 100 (voirie).

Nombre de votes exprimés : Pour :10 - Contre : 0 - Abstention : 0

EFFACEMENT DES RÉSEAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC, DISSIMULATION DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION ET DISSIMULATION DES RÉSEAUX DE TELECOMMUNICATION DANS LA RUE DE LA GARE ET LA PLACE DU MAIL

Monsieur le Maire informe de la nécessité de dissimuler les réseaux aériens de distribution d'énergie, d'éclairage public et de télécommunication de la place du mail et de la rue de la gare (n° 4 au 22 – SIE 1906-2019) dans le cadre de l'aménagement de la voirie.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'accepter le coût de l'avant-projet détaillé en sachant que celui-ci peut varier en fonction du coût réel des travaux.

Le coût de la dissimulation des réseaux de distribution publique d'énergie électrique a été estimé par le Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL) à 228 305.24 euros TTC. La part communale s'élève à 57 076.31 euros HT.

Le coût de l'effacement des réseaux d'éclairage public a été estimé par le SIEIL à 46 366.31 euros TTC. La part communale s'élève à 19 319.30 euros HT.

Le coût de la dissimulation des réseaux de télécommunication a été estimé par le SIEIL à 109 672.75 euros TTC. La part communale s'élève à 109 672,75 euros. Pour des raisons de simplification de la coordination des travaux, il est proposé de confier la maîtrise d'ouvrage de la réalisation du génie civil de dissimulation des réseaux de télécommunication au SIEIL pour la durée des travaux

Au global, il conviendrait d'inscrire une dépense totale pour la commune d'un montant de 186 068,36 euros.

Il convient de confirmer au SIEIL l'engagement de la commune sur ces charges financières afin qu'il puisse les inscrire sur un programme de travaux 2024.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APPROUVE** les travaux d'effacement des réseaux d'éclairage public, des réseaux électriques et des réseaux de télécommunication de la place du mail et de la rue de la Gare.
- **DÉCIDE** de transférer la maîtrise d'ouvrage de la réalisation du génie civil de dissimulation des réseaux de télécommunication au SIEIL pendant la durée des travaux.
- **S'ENGAGE** à payer la part communale des travaux au coût réel.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents y afférents.
- **AUTORISE** M. le Maire à solliciter auprès de l'Etat, des différents Organismes et Collectivités, les subventions correspondantes et autorise Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires à cette décision.
- **DÉCIDE** d'imputer les dépenses et recettes correspondantes au Budget Primitif 2024,

Madame Séverine Grandemange interroge quant aux possibilités d'interventions par d'autres entreprises de VRD ; en effet, le coût de cette opération paraît élevé.

Monsieur Jean Claude Vauguet répond que s'agissant du domaine public la mairie n'a d'autre choix que de s'appuyer sur le délégataire.

Nombre de votes exprimés : Pour : 9 - Contre : 1 - Abstention : 0

ACCORD DE PRINCIPE A LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE PNR LAT

Monsieur le Maire expose que le Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine se propose d'accompagner les communes dans leurs projets de (re)naturation. Il s'agit de proposer aux collectivités un soutien logistique mais également financier.

Pour cela, une convention de coopération doit être signée entre les deux collectivités.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de se prononcer sur la sollicitation du PNR LAT dans le cadre de son dispositif d'accompagnement nature en ville et villages visant à l'élaboration d'un « plan guide concerté de végétalisation » dans ses futurs projets de (re)naturation.

Ayant entendu l'exposé de M. le Maire,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **DONNE** son accord de principe à la signature d'une convention de coopération avec le PNR LAT.

Nombre de votes exprimés : Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0

REPARATION TRACTEUR

Monsieur le Maire informe de la nécessité de réparer le tracteur.
Pour cela deux solutions sont envisagées et deux devis sont présentés. Une location et une réparation. La solution réparation a été retenue.
L'entreprise Maïsa a fait une proposition à hauteur de 10 204,00 € TTC
Ayant entendu l'exposé de M. le Maire,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **DÉCIDE** de retenir la proposition de Maïsa pour un montant de 10 204,00 € TTC.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer le devis correspondant
- **PRÉCISE** que cette dépense sera imputée sur l'article 61551.

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire informe de sa rencontre avec l'entreprise Granimond, prévue le mercredi 26 mai afin d'évoquer la réfection de l'ossuaire du cimetière mais également les possibilités de plaques commémoratives pour le jardin du souvenir. Par ailleurs des travaux ont dû être réalisés en urgence pour un coût de 2 274 euros.

M. le Maire donne lecture d'un courrier du département annonçant l'ouverture du concours « Sauvez le patrimoine de votre commune » organisé par l'AMF en partenariat avec le CEA. Les membres souhaitent que la commune présente un projet (kiosque, lavoir...).

M. le Maire rend compte d'une information reçue d'un artificier : la préfecture devrait assouplir les règles de distances sécuritaires pour les tirs de feux. Il en profite pour interroger les membres du conseil sur leur souhait quant à la date du feu d'artifice. La date du 13 juillet est retenue. Cette date sera communiquée à l'association des Chasseurs qui se propose d'organiser cette année les festivités. Madame Séverine Grandemange et Monsieur Christian Saget craignent que les services préfectoraux interdisent, cette année encore, les spectacles pyrotechniques durant la saison estivale et soumettent l'idée d'un tir après le marché de Noël.

Monsieur le Maire informe que l'association Yoga Nature Emoi souhaite pouvoir profiter de la

mise à disposition de la salle des fêtes la saison prochaine pour continuer de dispenser des cours. Le prêt du préau de l'école est également sollicité par l'association. Les membres du conseil approuvent le prêt de la salle des fêtes, mais refusent celui du préau en raison de questions logistiques (entretien des locaux, utilisation par le centre de loisirs...).

Monsieur le Maire indique que le délibéré dans l'affaire opposant la commune à la locataire d'un appartement place du Mail a été rendu ; l'occupante doit quitter les lieux.

Monsieur le Maire rappelle qu'en vu des élections sénatoriales, le conseil municipal doit se réunir impérativement à la date du 9 juin pour élire délégué et suppléants. Il suggère donc que la séance se déroule à 12h30. Cette proposition est approuvée.

Monsieur le Maire informe de la mise en vente d'un terrain bâti devant les ateliers municipaux. L'opportunité d'acquérir ce bien immobilier va être étudiée par les membres du conseil municipal.

Madame Sylviane Grandemange regrette que les abords de l'étang n'aient pas été tondus dans leur intégralité. Cela fait « négligé », d'autant plus que le site est désormais également saccagé par les sangliers. Monsieur Christian Saget indique qu'il a effectivement demandé au personnel de laisser une bande « à l'état naturel » dans un souci de préservation de la biodiversité. Les membres du conseil municipal pensent qu'il serait malgré tout nécessaire que la tonte soit faite à cet endroit.

Madame Mélanie Ossant demande aux membres de bien vouloir réfléchir à la couleur de la peinture qui sera appliquée sur le kiosque à l'occasion de sa réfection. Monsieur Kévin Rosier suggère la pose d'une huile chauffée et dont le rendu est d'aspect naturel.

Madame Mélanie Ossant demande si des « boxs » peuvent être réinstallés dans les hameaux isolés (route du Vau Rozet par exemple) car les poubelles y sont éventrées par les sangliers.

Madame Mélanie Ossant souhaite qu'un courrier soit adressé aux habitants qui se sont appropriés des chemins ruraux de la commune.

Monsieur Christian Saget annonce avoir contacté le DGA de la communauté de communes concernant la remise en état du chemin d'accès au point incendie ; ce dernier a indiqué que des travaux avaient été réalisés en 2015 à hauteur de 25 000 €. Des devis ont été transmis à la CCTOVAL.

Monsieur le Maire donne lecture d'un communiqué de presse de l'AMIL condamnant les attaques faites aux élus qui se multiplient suite à l'agression du Maire de Cheillé.

Madame Séverine Grandemange remercie les élues en charge de l'organisation du repas des Aînés qui fut une réussite et un bon moment.

Monsieur le Maire remercie à son tour l'ensemble de l'équipe municipale pour son implication et son engagement.

La séance est levée à 22h30.